

FONDATION LE PETIT BLANCHON

États financiers

Exercice terminé le 31 mai 2019

FONDATION LE PETIT BLANCHON

États financiers

Exercice terminé le 31 mai 2019

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Fondation Le Petit Blanchon

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation Le Petit Blanchon (l'« entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mai 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mai 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'entité tire des produits d'activités de financement et de dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'entité et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits, à l'excédent des produits sur les charges et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mai 2019 et le 31 mai 2018, à l'actif à court terme au 31 mai 2019 et au 31 mai 2018, et à l'actif net au 31 mai 2019, au 31 mai 2018 et au 1er juin 2017. Nous avons également exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mai 2018 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.



Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Lemieux Nolet¹

LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Québec (Québec)
Le 29 novembre 2019

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A133140



FONDATION LE PETIT BLANCHON

État des résultats

Exercice terminé le 31 mai 2019

	2019	2018
Produits		
Contributions de sociétés	165 090 \$	136 167 \$
Contributions d'organismes	52 444	69 377
Contributions de particuliers	76 269	72 279
Activités de levée de fonds	61 300	-
Contributions en biens et services	4 635	4 770
Produits dérivés	1 010	2 930
Intérêts	-	162
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	9 970	9 519
	370 718	295 204
Charges		
Coûts de levée de fonds	69 660	31 289
Dons	22 809	18 434
Taxes foncières	15 812	32 706
Assurances	6 969	8 587
Loyer Vallée Jeunesse	23 000	23 000
Location de matériel roulant	-	10 000
Coûts des produits dérivés vendus et donnés	1 034	5 798
Honoraires professionnels	5 979	4 770
Divers	1 034	6 431
Amortissement des immobilisations corporelles	58 434	57 303
Intérêts de la dette à long terme	7 796	11 414
	212 527	209 732
Excédent des produits sur les charges	158 191 \$	85 472 \$

FONDATION LE PETIT BLANCHON

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mai 2019

	Investi en immobili- sations corporelles	Non affecté	2019 Total	2018 Total
Solde au début de l'exercice	1 077 510 \$	30 680 \$	1 108 190 \$	1 022 718 \$
Excédent des produits sur les charges	(48 464)	206 655	158 191	85 472
Investissements en immobilisations corporelles	199 213	(199 213)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	1 228 259 \$	38 122 \$	1 266 381 \$	1 108 190 \$

FONDATION LE PETIT BLANCHON

État de la situation financière

31 mai 2019

	2019	2018
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	48 686 \$	44 176 \$
Débiteurs (note 3)	6 954	25 215
Stocks de produits dérivés	1 315	2 349
Frais payés d'avance	8 307	-
	65 262	71 740
Immobilisations corporelles (note 4)	1 638 748	1 691 457
	1 704 010 \$	1 763 197 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	9 500 \$	134 548 \$
Apports reportés	17 640	-
Dette à long terme échéant à moins d'un an (note 6)	100 000	100 000
	127 140	234 548
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 7)	260 489	270 459
Dette à long terme (note 6)	50 000	150 000
	437 629	655 007
Actif net		
Investi en immobilisations corporelles	1 228 259	1 077 510
Non affecté	38 122	30 680
	1 266 381	1 108 190
	1 704 010 \$	1 763 197 \$

Engagement (note 8)

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION LE PETIT BLANCHON

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mai 2019

	2019	2018
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	158 191 \$	85 472 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(9 970)	(9 519)
Amortissement des immobilisations corporelles	58 434	57 303
	206 655	133 256
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
Débiteurs	18 261	67 053
Stocks de produits dérivés	1 034	5 798
Frais payés d'avance	(8 307)	-
Créditeurs	(31 560)	22 223
Apports reportés	17 640	-
	203 723	228 330
Activités d'investissement		
Encaissement du dépôt à terme	-	15 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(99 213)	(145 033)
	(99 213)	(130 033)
Activité de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(100 000)	(100 000)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 510	(1 703)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	44 176	45 879
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	48 686 \$	44 176 \$

FONDATION LE PETIT BLANCHON

Notes complémentaires

31 mai 2019

1. Statut et nature des activités

La fondation, constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif qui a pour objectif de promouvoir et de soutenir des projets visant à aider et à améliorer la qualité de vie d'enfants vivant des situations critiques. Elle est exemptée de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une influence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

Instruments financiers

Évaluation

L'entité évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

FONDATION LE PETIT BLANCHON

Notes complémentaires

31 mai 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, le taux et les périodes indiqués ci-dessous :

Éléments d'actif	Méthodes	Taux et périodes
Maison Le Phare		durée restante du contrat
	linéaire	d'emphytéose
Enseignes		durée restante du contrat
	linéaire	d'emphytéose
Mobilier et équipement	dégressif	20 %

Comptabilisation des produits

Apports

L'entité applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont constatés à titre d'apports reportés et sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles correspondantes.

Activités de levée de fonds

Les contributions provenant des activités de levée de fonds sont comptabilisées lorsque les activités ont eu lieu et que le recouvrement est certain en date d'achèvement des états financiers.

FONDATION LE PETIT BLANCHON

Notes complémentaires

31 mai 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Contributions en biens et services

Les contributions en biens et services sont comptabilisées à leur juste valeur. Elles sont constituées de services professionnels et d'immobilisations corporelles.

3. Débiteurs

	2019	2018
Dons à recevoir	- \$	19 285 \$
Taxes à la consommation	6 954	5 930
	6 954 \$	25 215 \$

4. Immobilisations corporelles

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Maison Le Phare	1 831 476 \$	213 434 \$	1 618 042 \$	1 667 857 \$
Enseignes	11 878	1 307	10 571	10 931
Mobilier et équipement	17 460	7 325	10 135	12 669
	1 860 814 \$	222 066 \$	1 638 748 \$	1 691 457 \$

5. Crédoiteurs

	2019	2018
Fournisseurs	9 500 \$	34 548 \$
Montant dû sur acquisitions d'immobilisations corporelles	-	100 000
	9 500 \$	134 548 \$

FONDATION LE PETIT BLANCHON

Notes complémentaires

31 mai 2019

6. Dette à long terme

	2019	2018
Emprunt, 4,12 %, remboursable jusqu'en décembre 2020 par versements mensuels de 8 333 \$ en capital plus les intérêts, garanti par l'immeuble et un cautionnement de 187 500 \$ d'un administrateur et de deux particuliers	150 000 \$	250 000 \$
Dette à long terme échéant à moins d'un an	100 000	100 000
	50 000 \$	150 000 \$

En vertu de l'emprunt, l'entité s'est engagée à maintenir un ratio de couverture par les fonds disponibles égal ou supérieur à 1,4 : 1. Au 31 mai 2019, ce ratio était respecté.

Les versements en capital à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants : 2020 - 100 000 \$ et 2021 - 50 000 \$.

7. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

	2019	2018
Solde au début de l'exercice	270 459 \$	273 978 \$
Apports reçus sous forme de biens	-	6 000
Amortissement	(9 970)	(9 519)
Solde à la fin de l'exercice	260 489 \$	270 459 \$

8. Engagement

En vertu d'un contrat d'emphytéose échéant en septembre 2048 de la maison Le Phare, les loyers minimums futurs, composés des rentes annuelles et de l'acquittement de l'entretien extérieur, sont assumés par le Centre Jeunesse. L'entité s'est engagée à céder Le Phare à Vallée Jeunesse sans indemnité à l'échéance du bail.

FONDATION LE PETIT BLANCHON

Notes complémentaires

31 mai 2019

9. Exposition aux risques financiers

L'entité, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'entité aux risques à la date du bilan, soit au 31 mai 2019.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'entité est exposée à ce risque principalement en regard de ses créiteurs et de sa dette à long terme.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'entité est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe qui l'assujettissent à un risque de juste valeur.